



COMPTE RENDU CHSCT DU 20/06/2017

La CGT Finances Publiques était représentée par Isabelle Colbatz, Sandrine Mouton, Arnaud Colbatz et Gilles Deschamps.

Un point sur le suivi des demandes CHS a été fait en début de séance. L'occasion pour la CGT de savoir où en était sa demande concernant l'installation d'une douche sur le site de Soissons, pour les agents pratiquant une activité sportive lors de la pause méridienne. C'est avec satisfaction que nous apprenons que la Direction accepte ce projet. Cette réalisation sera effectuée rapidement, peu de travaux étant nécessaire puisque la douche sera installée dans l'un des toilettes du SIP, bénéficiant ainsi des installations sanitaires déjà présentes.

Pour les sites de Laon, ces installations sanitaires nécessitant des travaux importants, selon la direction, il n'est à ce jour pas prévu de les budgétiser.

Après le rapport annuel du médecin de prévention sur son activité 2016 celui-ci a été questionné sur le devenir du cabinet médical de Soissons. Sa réponse est que la forte diminution des médecins du travail et la volonté de sa hiérarchie de centraliser les lieux de consultation, seul moyen pour elle de gérer au mieux la pénurie de personnel de prévention, conduisent à la suppression inéluctable de ce cabinet médical, en plus du coût de rénovation de celui-ci.

Les représentants du personnel ont exprimé leur désaccord sur cette suppression de cabinet médical, sachant que les agents du sud du département devront faire jusqu'à 1h30 de route pour se rendre à un rendez-vous !

Malgré cela le médecin de prévention a affirmé qu'un nombre minimal d'agents serait concerné, arguant que ceux-ci n'ayant en règle générale qu'une visite tous les 5 ans à faire (dernière loi travail El Khomri), ne seront alors pas trop affectés par ce changement et pourront aisément faire le déplacement !

Le gros point à l'ordre du jour de ce CHS-CT a concerné le plan annuel de prévention des risques professionnels, qui fait suite au bilan de la situation générale de la santé, de la sécurité et des conditions de travail découlant du DUERP, présenté lors du dernier groupe de travail CHS. Ce bilan fait ressortir 3 catégories de risques qui sont :

- les risques psycho-sociaux, 35 %
- les risques liés aux déplacements et aux chutes (26%)
- les risques liés aux équipements de travail (travail sur écran 10%).

Les représentants du personnel ont dû émettre un avis. Celui de la CGT, ci joint, a insisté sur le fait qu'une boîte à outil présentée aux personnels encadrant ne peut permettre une bonne gestion de la prévention des risques psychosociaux. Les conflits et tensions, déclarés ou latents, dans les services sont de plus en plus nombreux. Ce n'est pas l'utilisation d'un « manuel de bien savoir faire » qui aidera ou anticipera quoi que ce soit. La CGT a par ailleurs regretté que des réunions sur les conditions de vie au travail ne soit pas plus régulières et qu'il serait bienvenue d'impliquer au mieux les agents dans ces réunions plutôt que des séminaires composés de chef de service leur expliquant la méthodologie sur le management et la gestion des situations délicates. La participation d'un médiateur ou « œil extérieur » est, selon la CGT Finances Publiques, une solution permettant de mieux appréhender les situations conflictuelles dans un service.

Enfin, en période de canicule, les représentants du personnel ont tenu à ce que les possibilités de facilités et aménagements d'horaire pour les agents, durant ces périodes de très fortes chaleurs, soient à nouveau mise en valeur sur le site de la direction et qu'un rappel aux chefs de service soit fait, devant la frilosité de certains quant à l'application d'une mesure exceptionnelle.

Laon, le 22 juin 2017.